



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 27 juin 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise

Etaient excusés : VENERA Christophe, PINATEL François (pouvoir à MICHEL Bernard), GIRAUD Roger (pouvoir à JOUANNY Michèle), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Denise)

Absent : BERARD Guy

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

### NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 9

### **Délibération n° 2024/39 : Requalification des espaces publics au village : aménagement des entrées du village avec espaces de stationnement – attribution du marché**

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L 2123-1 relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée,

Vu la délibération n°2022/64 du 9 décembre 2022 portant sur le phasage et la programmation du projet de requalification des espaces publics (REP),

Vu la délibération n°2023/05 du 13 janvier 2023 approuvant le plan de financement de la requalification des espaces publics au village : aménagement des entrées du village avec espaces de stationnement,

Vu la délibération n°2024/10 du 23 février 2024 modifiant le plan de financement de la requalification des espaces publics au village : aménagement des entrées du village avec espaces de stationnement,

La consultation des entreprises s'est déroulée du 29 avril au 31 mai 2024 via le journal d'annonce légale Les Affiches de Grenoble et la plateforme en ligne « www.marches-securises.fr »,

L'ouverture des plis a été réalisée le 7 juin 2024 par la commission d'appel d'offre qui a constaté que trois offres avaient été déposées et qu'elles ont été déclarées admissibles,

Considérant l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre et présentée à l'assemblée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

**DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise suivante, selon les propositions du maître d'œuvre :

Lot	Travaux	Entreprise	Montant HT
Unique	Construction de 3 parkings	Groupement GRAVIER TP / SPORT ET PAYSAGES	193 966,60 € HT

**ACCEPTTE** la réalisation des travaux de la variante,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous documents correspondant à ces décisions,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

**08 JUIL. 2024**

Le Maire  
Bernard MICHEL

